

Sécheresse

Gestion de l'eau dans les golfs français

Quelle est la consommation moyenne en eau d'un golf par an ?

La consommation nationale moyenne annuelle d'eau d'un golf est de 25 000 m³ par an et par tranche de 9 trous. Elle est ainsi très éloignée du chiffre communiqué ces derniers jours par certains hommes politiques évoquant une consommation de 5000 m³ par jour soit 1 825 000 m³ par an (donc 36,5 fois plus que la réalité). En cas de sécheresse, seuls les greens (essentiels à la survie du parcours) sont arrosés. Ils ne représentant qu'1 à 2% de la surface totale du golf. Le besoin minimal pour la survie des greens d'un golf de 18 trous par forte chaleur, est de 100 à 120 m³ par jour (la surface des greens d'un golf 18 trous représente 1 à 1,5 hectare). Par conséquent, pour un golf 9 trous, le besoin minimal pour la survie des greens est de 50 à 60 m³ / jour. L'arrosage prend en compte l'évapotranspiration due à la température, à l'ensoleillement et au vent qui détermine le calibrage du bon volume vital nécessaire.

En période de sécheresse quelles sont les mesures de restrictions appliquées à l'arrosage selon les différents paliers d'alerte ?

Le golf, comme tous les usagers de l'eau, dépend de 4 niveaux de restrictions fixés par les DDT (vigilance, alerte, alerte renforcée, crise). En seuil de crise, il est interdit d'arroser les golfs. Les greens peuvent être préservés, sauf en cas de pénurie d'eau potable, par un arrosage « réduit au strict nécessaire » entre 20h00 et 8h00, et qui ne pourra représenter plus de 30 % des volumes habituels. Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement pour l'irrigation. Un Accord-Cadre national pour la période 2019-2024 FFGOLF, GEGF, GFGA / Ministères de la transition écologique, des Sports et de l'Agriculture préconise la mise en œuvre de mesures de restrictions d'arrosage adaptées aux besoins vitaux des structures golfiques et aux particularités de leurs surfaces engazonnées. Comme indiqué expressément dans l'accord, le respect de ces mesures n'est pas obligatoire, les préfets pouvant prévoir des mesures plus contraignantes s'ils estiment qu'une pénurie d'eau potable est à craindre, ou que les conditions locales l'imposent. Les maires peuvent également prévoir des mesures plus contraignantes.

Ci-dessous, le tableau complet des limitations des usages de l'eau pour les golfs :

Niveau Débit	Mesures de limitation des usages de l'eau pour l'arrosage des golfs
1 Seuil de vigilance	Pas de restriction mais un nouveau niveau d'alerte permettant de prévenir les futures restrictions
2 Seuil d'alerte	Interdiction d'arroser les terrains de golf de 8 heures à 20 heures de façon à diminuer la consommation d'eau sur le volume hebdomadaire de 15 à 30 % Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement pour l'irrigation
3 Seuil d'alerte renforcée	Réduction des volumes d'eau moins 60 % par une interdiction d'arroser les fairways 7j/7 : Interdiction d'arroser sauf les « greens et départs ».
4 Seuil de crise	Interdiction d'arroser les golfs. Les greens pourront être préservés, sauf en cas de pénurie d'eau potable, par un arrosage « réduit au strict nécessaire » entre 20h00 et 8h00, et qui ne pourra représenter plus de 30 % des volumes habituels.

Pourquoi l'arrosage des greens reste préservé et autorisé ?

Le golf est une activité sportive de loisir marchand impliquant une filière économique qui doit préserver son activité au risque de créer un impact non négligeable sur sa filière (chômage, perte d'exploitation, faillite). Il convient de rappeler que la filière économique que nous défendons qui représente un poids économique de plus de 1.5 milliard d'euros en France et assure 15 000 emplois dont 7 500 emplois directs sur le terrain. Il s'agit à 83% d'emplois en CDI dont 61% d'emplois d'ouvriers, et non délocalisables. Le parcours étant l'élément numéro 1 de l'outil économique, il est nécessaire de le préserver en passant par un arrosage minimal vital. Seul le green reste l'élément essentiel pour garantir une pratique de l'activité, d'où les accords passés avec les pouvoirs publics pour pouvoir les préserver au maximum.

Un green de golf est du gazon planté sur un sol sableux et drainant. Pas d'arrosage pendant plusieurs jours conduit à la mort toutes les graminées présentes sur les greens car ces plantes ont de faibles enracinements ce qui les extrême ment sensibles à la sécheresse et oblige à des arrosages fréquents. La mort des greens en période estivale conduit à une fermeture de la structure et perte d'exploitation pendant 6 mois jusqu'au printemps de l'année suivante car il faut au moins 3 mois de végétation active (température moyenne du sol >10°C) pour obtenir un green de qualité normale à partir d'un nouveau semis. A cette perte d'exploitation de 6 mois, s'ajoutera le coût de la remise en état :

- Par semis le coût moyen de rénovation est de l'ordre 3€ HT le m², soit 30.000 € pour 1 hectare de green
- Par placage, le coût moyen est de l'ordre de 30 € HT le m², soit 300.000 € pour un 1 hectare de green...
- Pendant ces travaux, les golfs devront être fermés avec toutes les conséquences induites en matière d'emploi (pour rappel, la filière emploie 15 000 personnes non délocalisables dont 83% en CDI).

Contact presse

Michaël Akrich

Responsable du département médias

Tel : 06 45 45 56 70